



Projet de réseau départemental Très Haut Débit

**Demande de Subvention au Fonds national
pour la Société Numérique**

*Procédure de consultation publique formelle
prévue par l'appel à projet France très haut
débit « réseaux d'initiative publique »*

mars 2014

1. Objet du document

Le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) porte le projet de réseau d'initiative publique à très haut débit sur le territoire département de l'Oise, en application de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

Pour ce projet, le SMOTHD a sollicité un accompagnement financier du Fonds national pour la Société Numérique (FSN).

Parallèlement, le Conseil général de l'Oise est le porteur du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), en application de l'article L.1425-2 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions des articles 1.4 et 2.2.2 de l'appel à projets du programme France très haut débit pour les réseaux d'initiative publique, le SMOTHD doit communiquer à l'ARCEP les éléments nécessaires à la procédure de consultation formelle.

Le présent document rassemble ces éléments et est destiné à être publié par l'ARCEP dans le cadre de cette procédure.

2. Coordonnées du porteur de projet

Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit
1, rue Cambry – CS 80941
60024 Beauvais cedex
Tél : 03 44 06 60 84
Fax : 03 44 06 61 81

- Régis Clin,
Directeur du déploiement du SMOTHD
e-mail : regis.clin@cg60.fr
tél : 03 44 06 64 07

- Marc Gorski
Directeur-adjoint du déploiement du SMOTHD
e-mail : marc.gorski@cg60.fr
tél : 03 44 10 62 89

3. Modalités de consultation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du département de l'Oise

Le SDTAN de l'Oise a été adopté à l'unanimité le 21 mai 2012. Il a été actualisé pour tenir compte de la réduction du nombre de phases quinquennales (de 3 à 2) et donc du délai de réalisation, en 10 ans maximum désormais.

Il est téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.oise.fr/oise-esprit-pionnier/grands-projets/le-tres-haut-debit/>

4. Modalités à suivre par un opérateur tiers souhaitant répondre à cette consultation

L'opérateur devra envoyer un courrier postal au Président du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit, à l'adresse indiquée au point 2 du présent document. Il tiendra compte, dans sa réponse, des dispositions figurant à l'article 2.2.2 susvisé.

Pour tout complément d'information, il pourra prendre contact avec les personnes en charge de ce dossier dont les coordonnées figurent dans ce même point 2.

5. Périmètre du projet

Le présent projet a pour ambition de couvrir en technologie FTTH l'ensemble des communes du département, à l'exception des communes pour lesquelles au moins un opérateur a annoncé, par le biais de la procédure d'Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement, des déploiements FTTH en propre.

Il s'agit donc de déployer un ensemble de 278 000 prises FTTH réparties sur 641 communes, en 10 ans au plus tard.

Vous trouverez en annexe les cartographies synthétiques de ce projet :

- Territoire visé par le RIP Oise THD (641 communes)
- Calendrier de déploiement à date
- Composante collecte du RIP FttH Oise THD
- Composante desserte du RIP FttH Oise THD

6. Projets de déploiement des opérateurs sur ressources propres à moyen terme

Les opérateurs sont invités à indiquer leurs :

- Intentions d'investissement dans un réseau de collecte ;
- Intentions d'investissement dans un réseau FttH ;
- Intentions d'investissement dans une technologie autre que le FTTH
Il s'agit des technologies filaires FttLA, FttO, montée en débit ADSL, VDSL, ou hertziennes LTE 4G, satellite, etc.
- Intentions de fourniture de services sur réseaux FttH existants ou à créer par location de capacités sur lignes FttH passives ou actives, à défaut d'un investissement dans le cadre d'un déploiement FttH en propre ou dans le cadre d'un co-investissement sur le territoire concerné.